

Dirigeants des entreprises privées de protection des navires



Contenu

- Environnement maritime ;
- Droit international de la mer ;
- Conditions d'accès à la profession ;
- Législation française sur les armes (acquisition, détention, transport) ;
- Droit pénal ;
- Statut, au regard du droit du travail, des APPN
- Articles du code pénal relatifs à l'usage de la force et à la défense des personnes et des biens ;
- Démarche éthique et déontologique de la profession
- Meilleures pratiques de gestion relative à la protection contre la piraterie.



Une attestation individuelle de formation en français et en anglais est fournie à l'issue.

DUREE : 2 jours

LANGUE : français

LIEU : Brest

PREREQUIS : aucun

Compétences Développées

- Maîtriser les notions essentielles du droit international de la mer ;
- Disposer de connaissances sur la piraterie maritime, la législation internationale afférente, les principes de défense des navires (BMP) et les conditions attachées à la légitime défense (droit pénal) ;
- Disposer de la connaissance des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'emploi des APPN, lois, décrets et arrêtés, code de la sécurité intérieure, code des transports, code pénal ;
- Ethique et déontologie.

Module juridique de la formation des gardes embarqués, exigé pour futurs dirigeants des entreprises privées de protection des navires.



Références

Loi française n°2014-742 du 1 juillet 2014

Arrêté ministériel de l'écologie et du développement durable du 7 janvier 2015